

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 décembre 2014

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 3 décembre 2014, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet-suppléant
2. Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 3 décembre 2014 du Conseil des maires
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2014
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2014
6. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 novembre 2014
7. Certificat de conformité – Règlement #409-2014 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
8. Certificat de conformité – Règlement #14-322 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
9. Avis à la CPTAQ pour la voie de contournement pendant les travaux d'assainissement des eaux usées à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
10. Prolongation d'un mois des contrats octroyés à Sani-Terre et Matrec
11. Calendrier et lieux des séances ordinaires du Conseil des maires en 2015
12. Adoption des dépenses du mois de novembre 2014
13. Horaire du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 3 décembre 2014 du Conseil des maires

Résolution 2014-12-114

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 3 décembre 2014 du Conseil des maires.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2014-12-115

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 15.1 Affectation – PGMR, le point 15. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2014

Résolution 2014-12-116

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2014 à la suite de la correction suivante au point 7. *Octroi d'un contrat pur des travaux de carottage dans l'emprise du ministère des Transports (p. 2) : moyennant des honoraires de 10 570 \$ plus les taxes applicables, et non 18 000 \$ plus les taxes applicables.*

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2014

Octroi du contrat de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont (p. 2)

Le ministère de l'environnement a finalement approuvé l'ensemble des travaux de carottage à effectuer et ces derniers auront lieu le 11 décembre.

6• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 novembre 2014

Résolution 2014-12-117

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 26 novembre 2014.

7• Certificat de conformité – Règlement #409-2014 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans

Résolution 2014-12-118

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #409-2014 modifiant le règlement de zonage numéro résiduel #389-R-2012 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, afin de limiter la superficie de plancher occupée par l'usage « commerces et services III » à l'intérieur de la zone « AD-4 » et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

8• Certificat de conformité – Règlement #014-122 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île d'Orléans

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9• Avis à la CPTAQ pour la voie de contournement pendant les travaux d'assainissement des eaux usées à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2014-12-119

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour l'aménagement d'une voie de contournement de 12 mètres de largeur sur une distance d'environ 3,5 km en zone agricole permanente afin de permettre la réalisation de travaux de mise à niveau du système de collecte des eaux usées.

10• Prolongation d'un mois des contrats octroyés à Sani-Terre et Matrec

Résolution 2014-12-120

Sur proposition de Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de prolonger d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2015, les contrats octroyés à Sani-Terre et Matrec.

11• Calendrier et lieux des séances ordinaires du Conseil des maires en 2015

Résolution 2014-12-121

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Calendrier et les lieux des séances ordinaires du Conseil des maires en 2015.

12• Adoption des dépenses du mois de novembre 2014

Résolution 2014-12-122

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2014.

13• Horaire du bureau de la MRC pendant la période des Fêtes

Résolution 2014-12-123

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de fermer les bureaux de la MRC du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement.

14• Correspondance

Il n'y en a pas.

15• Varia

15.1 Affectation PGMR

Résolution 2014-12-124

Attendu qu'un surplus de 68 695,22 \$ réalisé en 2013 aurait dû être affecté au surplus affecté du PGMR ;

Attendu que la ville de Québec a augmenté de 30% en février 2014, le tarif à la tonne pour l'enfouissement des matières résiduelles, alors que les budgets de la MRC étaient déjà adoptés;

Attendu que cette hausse du tarif à la tonne pour l'enfouissement des matières résiduelles pour 2014 se traduira par une augmentation de 100 000 \$;

Attendu qu'il y aurait lieu, également, d'approprier 33 000 \$ du surplus affecté du PGMR pour contrer la hausse desdits coûts d'enfouissement ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'affecter 68 695,22 \$ du surplus non affecté en 2013 au surplus affecté-PGMR et de l'approprier pour contrer la hausse des coûts d'enfouissement de 2014, en plus d'approprier 33 000 \$ des surplus affectés du PGMR pour contrer la hausse des coûts d'enfouissement de 2014.

15.2 Pont de l'Île d'Orléans

Résolution 2014-12-125

Attendu la création du Comité de requalification de l'entrée de l'Île d'Orléans par le Conseil des maires en 2002 ;

Attendu que le Comité de requalification de l'entrée de l'Île est composé d'un représentant désigné par chacune des municipalités de l'Île, du maire de Saint-Pierre, du préfet de la MRC, d'un représentant de Transport Québec, du ministère de la Culture et des Communications, de la Commission de la Capitale-Nationale, de la Chambre de commerce et du CLD de l'Île d'Orléans ;

Attendu que le territoire visé par l'entrée de l'Île d'Orléans s'étend des approches du pont sur la rive Nord (face aux Chutes Montmorency) jusqu'à 300 mètres passés le carrefour en haut de la Côte du Pont et ce, dans toutes les directions ;

Attendu la réalisation de différents travaux par le Comité de requalification de l'entrée de l'Île d'Orléans depuis 2002 ;

Attendu que l'Île d'Orléans dispose d'une seule porte d'entrée, le pont, et que celui-ci est aussi sa seule porte de sortie ;

Attendu que 95,3% du territoire de l'Île d'Orléans est en zone agricole, que ce secteur d'activités économiques est le plus important à l'Île, que les produits agricoles et agroalimentaires de l'Île d'Orléans bénéficient d'une notoriété importante, que plusieurs intrants et extrants agricoles empruntent le pont de l'Île d'Orléans quotidiennement ;

Attendu que tout le territoire de l'Île d'Orléans est un site patrimonial au sens de la Loi sur le patrimoine culturel et qu'à ce titre, plusieurs visiteurs et touristes

se rendent à l'Île pour profiter de ses paysages et ses produits ;

Attendu que l'agriculture, le tourisme et la culture sont les secteurs d'activités économiques qui génèrent la presque totalité des retombées économiques à l'Île d'Orléans ;

Attendu la dernière rencontre entre le Conseil des maires et des représentants de Transport Québec en janvier 2014 ;

Attendu la durée de vie utile du pont qui a été évaluée à 75 ans, ce qui nous amenait en 2010 ;

Attendu que le pont actuel ne rencontre pas les nouvelles normes sismiques, malgré quelques tentatives de renfort de ses piliers par Transport Québec ;

Attendu l'inquiétude des résidents de l'Île d'Orléans et leurs préoccupations quant à l'utilisation d'un lien unique et sécuritaire ;

Attendu la transmission des demandes suivantes de la part du Conseil des maires de l'Île d'Orléans aux représentants du Bureau des grands projets et de la Direction régionale de la Capitale-Nationale chez Transport Québec, à savoir :

- Que le nouveau pont soit ancré au même endroit du côté nord de l'Île d'Orléans ;
- Que les aménagements envisagés entre le Pont de l'Île et la Côte du Pont rejoigne le même carrefour en haut de la Côte du Pont ;
- Que les aménagements projetés n'entraînent pas la division ou le morcellement d'aucune terre agricole;
- Que l'architecture du nouveau pont fasse l'objet d'un concours international afin qu'il conserve sa vocation « signature » et qu'il annonce qu'on se retrouve dans un lieu exceptionnel reliant deux sites patrimoniaux ;
- Qu'une attention particulière soit portée au raccordement du nouveau pont du côté nord du fleuve Saint-Laurent, soit d'éviter le plus possible les structures massives de béton, considérant que ce pont relie deux sites patrimoniaux.

Attendu le dépôt prochain des différents scénarios concernant le nouveau lien reliant l'Île d'Orléans à la rive Nord du fleuve Saint-Laurent par les professionnels de Transport Québec ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de demander aux hauts dirigeants de Transport Québec de rencontrer rapidement le Conseil des maires de l'Île d'Orléans en début d'année 2015 afin de leur présenter le document qui sera déposé auprès du Conseil des ministres du Québec et avant qu'une

décision finale soit rendue quant au nouveau lien reliant l'île d'Orléans à la rive Nord du fleuve Saint-Laurent.

16• Période de questions

Il n'y en a pas.

17• Levée de la réunion

Résolution 2014-12-126

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h02.

Prochaine séance, le 14 janvier 2015 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet